

Séance du 25 janvier 2016.

Présents : M. D.DRAUX, Bourgmestre ff. – Président
MM. B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ,
Echevins.
MM. Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK,
P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI,
V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO,
S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ,
R.WASELYNCK, A.MALOU, E.HAMOUMI, Cl.DUFRASNE,
A.MURATORE, Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Directeur Général.

M.le Bourgmestre ff. annonce l'ouverture des travaux et demande d'excuser les absences de M.J.DONFUT & de Mme A.WILPUTTE.

En ce début 2016, il présente à l'Assemblée, à la presse, au public, ses meilleurs vœux :

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Au nom du Collège Communal, en ce premier Conseil, permettez-moi de vous présenter ainsi qu'à votre famille et à vos proches, au public aussi qui nous suit régulièrement ainsi qu'aux représentants de la Presse, mes meilleurs vœux de bonheur, joie et santé mais aussi de réussite dans votre vie professionnelle pour cette nouvelle année qui débute.

Si l'année 2015 fut un grand cru riche en événements pour notre Région, je pense à Mons 2015 et pour notre Commune plus particulièrement avec notre participation au Grand Oest, où malgré une météo plus que capricieuse, nous pouvons être fiers des 5000 spectateurs qui ont suivi le cortège de Sorcières, bobottes et compagnie le jeudi de l'Ascension.

Je n'en dirai malheureusement pas autant au niveau mondial où 2015 fut plus que catastrophique. Je ne citerai que les deux événements les plus tragiques et qui n'ont cessé de faire l'actualité durant toute l'année.

D'abord, ce gigantesque flux de migrants obligés de quitter leur pays d'origine afin de trouver asile en Europe.

Ensuite ces attentats meurtriers perpétrés dans le monde entier dus à la folie de certains individus qui, au nom de quel chef d'Etat, au sens large du terme, de quel Dieu, oppressent leur peuple ou exterminent les mécréants ?

Je formulerai le vœu que 2016 soit le début d'une nouvelle ère pour que cesse ces persécutions et massacres.

Pour notre Commune, plus particulièrement, je formulerai le vœu que les nombreux projets trouvent leur aboutissement, je pense principalement en matière de travaux, aux divers chantiers qui débiteront dans les prochaines semaines afin de mieux répondre aux exigences de notre population.

Je ne rentrerai pas dans le détail de ces projets en ce moment étant donné qu'ils seront détaillés tout à l'heure dans le cadre de l'examen du budget 2016.

Le vœu aussi qu'au travers de notre bonne collaboration avec la zone de police et notre commissariat de proximité, que la sécurité de nos concitoyens soit optimale.

Enfin, que nos différents services communaux puissent répondre, chacun dans leur domaine respectif, aux demandes de notre population afin qu'elle puisse jouir du service que la Commune est en droit de lui assurer.

En associant notre CPAS de par les missions importantes qui sont les siennes, que l'on favorisera le mieux vivre ensemble.

Je terminerai mon propos en réitérant mes meilleurs vœux pour cette année nouvelle et en vous invitant à rester après la séance publique afin de prendre ensemble le verre de la nouvelle année ».

M.Ph.DEBAISIEUX, au nom du Groupe CDH s'associe aux bons souhaits exprimés et présente ses meilleurs vœux à l'Assemblée, au public, à la population frameroise ainsi qu'à la presse. Il formule de nombreux souhaits à tous niveaux mais surtout, de bonne santé car c'est la plus grande fortune que l'on peut détenir. Il ne reviendra pas sur les différents faits soulevés par M.le Bourgmestre ff. Beaucoup d'efforts restent à faire pour améliorer les choses d'un point de vue démocratique. Par ailleurs, l'analyse du budget communal 2016 à venir n'obtiendra peut être pas la même vision entre les Groupes politiques présents au Conseil. Mais, c'est aussi un fait de la démocratie que l'on doit respecter également.

M.M. DISABATO remercie M.le Bourgmestre ff. et formule des vœux pour que le public soit encore plus présent lors des prochaines séances du Conseil Communal. Il est important d'intéresser les habitants à la vie de la Commune. Il formule des vœux pour la presse, pour le personnel communal ainsi qu'aux Membres du Collège Communal sans oublier, bien entendu, les Membres du Conseil Communal. Il retient le drame vécu à Tihange où un enfant a été emporté par les flots. De tels faits appellent à la peur légitime. Ce triste accident peut arriver à tout le monde ; on se doit de donner des perspectives à nos enfants et les laisser vivre, les laisser évoluer.

M.R.WASELYNCK dénonce que l'année 2015 a été désastreuse à divers niveaux. Il souhaite que pour cette année, un travail commun soit réalisé avec tous les partis politiques. Son Groupe politique dénonce depuis quelque temps, met en garde. Les derniers actes commis confirment les craintes. Il espère que des actions seront menées dans l'intérêt des populations. Il espère une diminution du chômage et plus d'actions de la part du Gouvernement et ce, dans l'intérêt du peuple.

Mme A.MURATORE présente à tout le monde ses meilleurs vœux pour l'année 2016 et, plus particulièrement, au personnel communal qui reste avant tout, au service de la population. Les agents communaux sont très importants ; c'est vers eux que l'on se tourne lors d'un problème. Elle pense particulièrement aux jeunes générations qui sont notre futur, notre avenir. Elle souhaite la paix dans le monde et une excellente santé à tous et toutes.

Délégations du Conseil Communal au Collège Communal en matière de marchés publics

Le Conseil Communal du 03 décembre 2012 a délégué au Collège Communal le choix du mode de passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services et d'en fixer les conditions pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la commune, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.

Le Décret du 17 décembre 2015 (M.B. 05.01.2016) modifie le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation afin de préciser les règles de compétences au sein des Communes en matière de passation des marchés publics, en réponse notamment à la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Suite à ces modifications, il est proposé à la présente Assemblée de définir en la matière les délégations du Conseil Communal au Collège Communal.

Mme C.FONCK relève qu'il s'agit d'un choix mais pourquoi avoir choisi un marché qui ne figure pas dans le Décret ?

M.le Bourgmestre ff. répond que les éléments explicatifs ont été communiqués lors de la Commission. Au niveau du service « ordinaire », il s'agit d'une adaptation du CDLD. Pour le service extraordinaire, les intentions sont de faire coller le montant avec l'avis de légalité demandé au Directeur Financier. Une fourchette de montants était proposée et on a opté pour ne pas imposer au Conseil Communal trop de décisions.

Mme C.FONCK ajoute qu'un décalage existe dans le cadre de la réception des procès-verbaux du Collège Communal qui sont envoyés aux Conseillers. Dès lors, il y a lieu de revoir la mise à disposition desdits documents.

M.le Bourgmestre ff. confirme que la méthode sera revue en ce qui concerne la mise à disposition des procès-verbaux du Collège Communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

délègue :

Article 1^{er} : au Collège Communal, en application de l'Article L1222-3 § 2 du CDLD, le choix du mode de passation et fixe les conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services pour des dépenses relevant du budget ordinaire

Art. 2 : au Collège Communal, en application de l'Article L1222-3 § 3 du CDLD, le choix du mode de passation et fixe les conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services pour des dépenses relevant du budget extraordinaire lorsque la valeur du marché ou de la concession est inférieure à 22.000€ HTVA

La délibération requise est adoptée.

Personnel Communal - Modification des cadres de l'Administration Communale

Historiquement conçu d'après les cadres du personnel de la police communale, du personnel administratif, du personnel du Centre de Santé et du personnel technique et ouvrier votés en date du 20 décembre 1977, les cadres du personnel de l'Administration communale de Frameries ont subi plusieurs modifications :

- intégration du cadre du personnel de bibliothèque en date du 16 décembre 1980 ;
- conversion des grades conformément aux dispositions de la circulaire du 27 mai 1994 relative à la Révision Générale des Barèmes en date du 22 octobre 1998 ;
- ajout d'un gradué spécifique en secrétariat de direction en date du 10 février 2000 ;
- Transfert du cadre du personnel du Centre de santé au CPAS en date du 12 septembre 2002 ;
- Création d'un poste d'attaché spécifique A1sp architecte ou un poste d'attaché fonctionnel spécifique A3sp architecte en date du 16/12/2010.

Toutefois, aucune de ses modifications n'a revu de manière substantielle l'organisation de l'Administration communale. Il est donc essentiel de prendre une nouvelle photographie de l'Administration impliquant cette fois, à la différence des précédents cadres, le personnel contractuel.

En effet, les cadres votés précédemment ne comprenaient que le personnel statutaire de l'Administration et ne mentionnaient pas le personnel contractuel pourtant déjà bien présent. Ce choix d'intégrer aux cadres le personnel contractuel permet une lisibilité et une transparence des besoins en personnel afin de répondre au mieux aux missions de la commune de Frameries.

De plus, il est à constater une réelle transformation de l'administration communale autant au point de vue technique, législatif, des délais de rigueur et des exigences à la fois des citoyens et de la Région wallonne.

Aussi, afin que les cadres correspondent au mieux à la réalité de terrain et aux besoins de la Commune, un travail préalable constatant les besoins en compétences et les comparant aux effectifs en place a servi de base de travail à la constitution des cadres.

En 42 années depuis les premiers cadres, on observera également à travers cette modification l'évolution des fonctions, qualifications et échelles barémiques liées à l'évolution sociologique à la fois due au développement des missions dévolues aux communes mais aussi au développement significatif des parcours formatifs ; l'école et donc l'acquisition d'un diplôme supérieur étant devenue facilitée en termes d'accès.

Aussi, les Autorités ayant souhaité adhérer au Pacte pour une fonction publique solide et solidaire, le respect de la statutarisation en fonction des départs naturels est respecté.

Etant lié à un plan de gestion contrôlé par le CRAC, la volonté des autorités est de maîtriser les dépenses de personnel en respectant les besoins de l'administration en corrélation avec les attentes du citoyen et des politiques incitées par la Région wallonne.

Enfin, la volonté par la création de ces nouveaux cadres est bien de fixer un idéal de fonctionnement. Toutefois, aucune nomination supplémentaire par rapport à la note d'embauche n'est prévue et la volonté des autorités n'est pas de remplir le cadre de manière complète mais bien uniquement de continuer à respecter la logique des départs naturels. Aussi, aucune prévision supplémentaire ne devra être prévue à la suite de l'adoption de ces nouveaux cadres.

De manière globale, dans cette proposition de modification des cadres, on observe une diminution de 2 postes statutaires par rapport à l'ancien cadre et un impact financier de 1 681.52€.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver la modification des cadres de l'Administration Communale ;

Art.2 : d'inviter l'Administration Communale à transmettre ce dossier à la DGO5 dans le cadre de la Tutelle Spéciale d'Approbation.

La délibération requise est adoptée.

Personnel Communal - Modification du statut pécuniaire des grades légaux – Fixation du traitement de la fonction de Directeur Général adjoint

Depuis la réforme des grades légaux, dans les communes de plus de 10.000 habitants, le Conseil Communal peut adjoindre au Directeur Général un fonctionnaire auquel il sera donné le titre de Directeur Général adjoint.

Le Directeur Général adjoint aide le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions. Il accomplit d'office toutes les fonctions du Directeur Général si celui-ci est absent.

La note d'embauche 2015 prévoit l'engagement de cette fonction et le budget 2016 prévoit les crédits nécessaires.

En date du 3 septembre 2015, le Collège Communal suite à la proposition de modification de cadre, s'est positionné sur la proposition d'échelle de traitement liée à la fonction de Directeur Général adjoint.

Le CDLD précise par son Article L1124-18 que le traitement du Directeur Général adjoint est fixé par le Conseil Communal. Ce traitement doit rester inférieur à celui qui est fixé pour le Directeur Général.

M.Gh.STIEVENART rappelle que depuis près de 3 ans, la lettre de mission du Directeur Général n'a toujours pas été établie.

M.le Bourgmestre ff. confirme qu'une attention particulière y sera réservée mais que de plus en plus de modifications sont constatées ; on y réserve donc l'urgence requise.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ,
Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN,
T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO,
S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU,
E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE**

décide :

Article 1^{er} : de modifier la section 4 « le traitement des Directeurs Généraux Adjoints » du Chapitre 2 « le statut pécuniaire » des statuts administratif et pécuniaire des grades légaux par le paragraphe suivant :

Le traitement du Directeur Général adjoint est fixé par le Conseil Communal. Il est fixé à 90% de l'échelle du Directeur Général comme suit :

L'amplitude de l'échelle est de 22 années et est développée comme suit :

Amplitude (années) : 22
Soit 21 X 736,62
Et 1 X 736,398

	36.540,00	annales
736,362	37.276,36	1
736,362	38.012,72	2
736,362	38.749,09	3
736,362	39.485,45	4
736,362	40.221,81	5
736,362	40.958,17	6
736,362	41.694,53	7
736,362	42.430,90	8
736,362	43.167,26	9
736,362	43.903,62	10
736,362	44.639,98	11
736,362	45.376,34	12
736,362	46.112,71	13
736,362	46.849,07	14
736,362	47.585,43	15
736,362	48.321,79	16
736,362	49.058,15	17
736,362	49.794,52	18
736,362	50.530,88	19
736,362	51.267,24	20
736,362	52.003,60	21
736,398	52.740,00	22

Art.2 : d'inviter l'Administration Communale à transmettre ce dossier à la DGO5 dans le cadre de la Tutelle Spéciale d'Approbaton.

La délibération requise est adoptée.

Personnel Communal - Modification du statut administratif et pécuniaire – Intégration de l'échelle de recrutement A4sp

Une modification des statuts administratif et pécuniaire est nécessaire afin de répondre à la modification du cadre technique par l'ajout d'un premier attaché spécifique A4sp (ingénieur à filière technique).

En effet, concernant le cadre technique, pour le poste de direction, la première échelle de recrutement possible par la RGB ; au vu de diriger du personnel technique qualifié, y compris des niveaux A1, et considérant le fait que le service public semble moins attractif sur le marché de l'emploi pour ces filières techniques ; est l'échelle barémique A4sp. Celle-ci est sollicitée afin que l'offre reste attractive pour d'éventuels futurs candidats.

L'élargissement des compétences ne cessent de croître au sein des Administrations Communales. L'évolution législative et surtout juridique en matière de compétences techniques ainsi qu'en matière de travaux est significative et demande au quotidien un « chef d'orchestre » de haute qualification chargé d'assurer la liaison indispensable entre l'aspect purement technique et l'administratif inévitable dans la fonction publique. Ce lien est essentiel au bon fonctionnement de l'administration et manque actuellement.

Aussi, la présence d'un niveau ingénieur technique semble adéquate pour assurer ces missions.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

décide :

Art.1^{er} : de modifier le statut administratif au sein du Chapitre XII – Conditions particulières de recrutement et de promotion, Section 4 : grades du cadre du personnel technique, 4.2. Niveaux A technique, en y ajoutant l'article suivant :

Art. 169 – Premier attaché spécifique A4sp

§ 1 – Ce grade est accessible par recrutement.

§ 2 – Les conditions particulières d'accès par recrutement sont :

- détenir un diplôme universitaire ou assimilé spécifique à la fonction ;
- réussir l'examen de recrutement comportant les épreuves suivantes :
 - a) épreuve écrite : connaissances liées à la fonction (50 points) ;

- b) épreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (50 points).

Art.2 : de modifier le statut pécuniaire en y insérant l'échelle barémique A4sp :

Echelle A4 Sp	
-	1 ^{er} attaché spécifique administratif
-	1 ^{er} attaché spécifique technique
-	Attaché spécifique de soins (médecin, pharmacien, vétérinaire)
Augmentations	
25x1	512,65
DEVELOPPEMENT	
97,50%	
0	25.876,00
1	26.388,65
2	26.901,29
3	27.413,94
4	27.926,58
5	28.439,23
6	28.951,87
7	29.464,52
8	29.977,16
9	30.489,81
10	31.002,46
11	31.515,10
12	32.027,75
13	32.540,39
14	33.053,04
15	33.565,68
16	34.078,33
17	34.590,97
18	35.103,62
19	35.616,26

20	36.128,91
21	36.641,55
22	37.154,20
23	37.666,84
24	38.179,49
25	38.692,13

Art.3 : d'inviter l'Administration Communale à transmettre ce dossier à la DGO5 dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

La délibération requise est adoptée.

Personnel Communal - Décision de principe du recrutement statutaire d'un Chef de Bureau Administratif de niveau A1

La réserve de recrutement constituée au grade de Chef de Bureau Administratif, suite à l'examen finalisé en 2014, comporte encore deux candidats aptes à l'emploi mais non désignés.

Afin de mettre en application la note d'embauche et de promotion 2016 qui prévoit, au 01^{er} février 2016, le recrutement statutaire d'un Chef de Bureau Administratif de niveau A1,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

décide :

Art. 1 : de déclarer un emploi de Chef de Bureau Administratif de niveau A1 vacant au cadre administratif du personnel communal de l'Administration.

Art. 2 : d'adhérer au principe de ce recrutement.

La délibération requise est adoptée.

Personnel Communal - Décision de principe du recrutement statutaire d'un(e) Employé(e) d'Administration de niveau D6

La réserve de recrutement constituée au grade d'Employé(e) d'Administration de niveau D6, suite à l'examen finalisé en 2012, et qui expire au 28/02/2016, comporte encore un candidat apte à l'emploi mais non désigné.

Afin de mettre en application la note d'embauche et de promotion 2016 qui prévoit, au 01^{er} février 2016, le recrutement statutaire d'un(e) Employé(e) d'Administration de niveau D6.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

décide :

Art. 1 : de déclarer un emploi d'Employé(e) d'Administration de niveau D6 vacant au cadre administratif du personnel communal de l'Administration.

Art. 2 : d'adhérer au principe de ce recrutement.

La délibération requise est adoptée.

Personnel Communal Ouvrier - Première prolongation des réserves de recrutement constituées au sein du personnel ouvrier suite aux nominations de 2015

Suite aux procédures d'examens de recrutement terminées en décembre 2014, le Conseil Communal, réuni en séance du 26 janvier 2015, a procédé à la nomination, à titre définitif, de plusieurs ouvriers et ce, au 01^{er} février 2015.

Il a versé les autres candidats aptes à l'emploi mais non désignés dans les réserves de recrutement correspondantes pour une durée d'un an à dater du 01/02/2015 sauf en ce qui concerne l'emploi de fossoyeur où le candidat était seul à subir les épreuves et à les réussir.

Conformément aux dispositions de l'Article 23 du Statut Administratif local,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

décide :

Art. 1 : de prolonger les réserves de recrutement aux grades d'ouvrier qualifié-menuisier, d'ouvrier qualifié-chauffeur permis C, d'ouvrier qualifié mécanicien garagiste, et d'ouvrier manoeuvre pour une période d'un an, à dater du 01/02/2016.

Art. 2 : d'y maintenir les candidats qui ont réussi les épreuves mais qui n'ont pas été désignés.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Ajustement à la hausse des périodes de psychomotricité

Le Conseil Communal, en séance du 17 décembre 2015 a décidé de ratifier la délibération du Collège Communal du 02 décembre 2015 quant à la décision d'ouvrir un ½ emploi supplémentaire au groupe scolaire de Calmette, à dater du 24 novembre 2015.

Dès lors, 2 périodes organiques supplémentaires sont générées en psychomotricité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : de ratifier la délibération du Collège Communal du 02 décembre 2015 relative à la décision d'ouvrir un ½ emploi supplémentaire en maternel, au groupe scolaire de Calmette, à dater du mardi 24 novembre 2015 ;

Art. 2 : de maintenir cet emploi jusqu'au 30 juin 2016, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

Aliénation à Monsieur Jean-Christophe VANDENVINNE et Madame Ophélie DUFOUR de parcelles de terrain communal situées à l'angle des rues des Communes et du Bois à Sars-la-Bruyère

Des terres agricoles communales situées à Sars-La-Bruyère sont données en location, par bail à ferme, à divers exploitants de la localité.

Monsieur VANDENVINNE, agriculteur à Sars-la-Bruyère occupant plusieurs de ces parcelles, souhaite acquérir certaines d'entre elles afin d'élargir son domaine d'activité.

Lesdites parcelles d'une contenance de 2Ha 56a 30ca se situent à l'angle des rues des Communes et du Bois.

Cette opération s'effectuera au nom de Monsieur Jean-Christophe VANDENVINNE et Madame Ophélie DUFOUR, sa co-habitante légale.

Cette vente pourrait générer pour la Commune une recette de 32.037, 50 €.

M.M.DISABATO souhaite que tout soit clair par rapport à ce dossier. Pour lui, il existe une discrimination par rapport à la vente précédente. Il y a donc lieu de tirer profit de cette expérience pour une prochaine fois. Selon lui, la justification donnée par le Notaire ne se justifie pas.

M.P.BOUVIEZ répond qu'il s'agit d'une chose tout à fait légale et, de plus, elle émane d'un homme de loi.

M.le Bourgmestre ff. ajoute que c'est une disposition générale que les Notaires appliquent.

Mme C.FONCK précise que le Notaire est le « garant » du respect de la Loi. On ne peut donc utiliser des arguments politiques car la responsabilité de l'homme de loi est engagée.

M.M.DISABATO annonce n'avoir jamais contesté l'aspect légal mais bien le côté politique ; il rappelle que la différence entre le cas de vente précédent et celui présenté ce soir n'est pas normal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : de céder à Monsieur J-C VANDENVINNE et Madame Ophélie DUFOUR les parcelles de terrain communal cadastrées Son B 569 M5 ; 569 B3 ; 569 k6 ; 569 B8 et 569 Z 2 situées à l'angle des rues du Bois, des Communes et de Taisnières d'une contenance de 2 ha 56 a 30 ca pour le prix de 32.037, 5 € hors frais.

Art 2 : d'approuver le projet d'acte de vente établi par le notaire instrumentant, Maître RAUCENT.

Art 3 : d'affecter le produit de la vente au fonds de réserve extraordinaire du budget communal.

Art 4 : de passer l'acte sans délai et de désigner monsieur le Directeur général et Monsieur le Bourgmestre ff ou leurs remplaçants à la signature de l'acte.

La délibération requise est adoptée.

Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune

En application de l'Article L1122-23 du Code de la Démocratie & de la Décentralisation, le Collège Communal présente le rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune relatif à la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

M.Ph.DEBASIEUX, comme chaque année, émet des remarques similaires. C'est-à-dire, une meilleure coordination entre les différents points ; en résumé, un ouvrage qui puisse se lire de manière uniforme. Un manque flagrant de coordination est constaté d'année en année malgré les remarques formulées, rien ne change. A la fin, ça devient vraiment lassant de toujours émettre les mêmes remarques.

M.M.DISABATO, quant à lui, relève quelques éléments intéressants dans ce document :

- Frameries compte 18 centenaires ; 5 ménages de 10 personnes ce qui est très rare. 34 déclarations de don d'organes et, à ce propos, il serait intéressant de relancer une campagne via le Journal Communal pour inciter plus de donateurs et enfin, 18 déclarations anticipées quant à l'euthanasie.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

- a pris connaissance du rapport.

La délibération requise est adoptée.

Budget communal 2016 – Vote

M.le Bourgmestre ff. invite M.P.BOUVIEZ, Echevin des Finances, à présenter le budget communal 2016.

« L'ordre du jour de notre Conseil Communal appelle l'examen et la mise au vote du budget de notre commune pour l'année 2016.

A l'inverse des autres années, sa présentation a été postposée compte tenu de certaines difficultés à obtenir des données ou des consignes émanant d'institutions extérieures. Si notre volonté était bien de proposer le projet de budget au vote au cours de la dernière tenue du Conseil Communal de 2015, des éléments pour le moins contrariants nous ont aussi obligé à revoir notre copie en dernière minute.

Dans un contexte financier toujours relativement ingrat, le budget 2016 qui a été arrêté le 10 décembre dernier est caractérisé par des prévisions dénotant un recul quelque fois significatif de certaines de nos recettes et d'une stabilisation, voire d'une baisse dans plusieurs secteurs, des dépenses. Comme pour 2015, la faiblesse des marges de manœuvre est une fois de plus accentuée par des facteurs d'incertitudes liés à la mise en œuvre de réformes touchant directement le fonctionnement ou l'institution communale elle-même.

La Commune de Frameries, comme toutes les Communes wallonnes, reste toujours confrontée à la fois à un contexte économique peu porteur et à des évolutions structurelles affectant tant leurs sources de financement que leurs dépenses.

Seul point positif dans cet environnement économique particulier, les Communes profiteront pour maîtriser leurs dépenses de personnel et de fonctionnement d'un rythme de croissance faible (qui est <1%) favorisé par un faible taux d'inflation avec, à la clé, une stagnation des prix énergétiques et l'absence d'indexation des salaires pour l'année en cours.

Le budget 2016 que je vous présente au nom du Collège se décline comme suit :

- à l'exercice propre, les recettes sont estimées à 24.665.789,10 € et, les dépenses avant prélèvement à 24.351.502,51 €. Il présente donc un boni de 314.286,59 €

Paradoxalement, si l'exercice propre témoigne d'un résultat positif, le boni cumulé est affecté par un recul sérieux puisque celui-ci, estimé après la dernière modification budgétaire de 2015 à environ 3.100,000€, se réduit à 1.075,914 €. Ceci appelle évidemment à des éclaircissements.

En ce qui concerne le budget à l'exercice propre, celui-ci est caractérisé par des recettes en baisse dans presque tous les domaines. La plus importante d'entre-elles émane de l'additionnelle à l'IPP, dont le taux reste d'ailleurs inchangé depuis 2008 : 8,6%.

Une fois de plus, le montant que nous espérons inscrire et qui est estimé sur base des directives stipulées dans la circulaire budgétaire, est restreint d'environ 350.000€. Ainsi le Fédéral nous informe, ou plutôt, notre ministre de tutelle (Mr Furlan), contraint et forcé, nous explique (le Fédéral n'étant pas très loquace à ce niveau), que compte tenu d'un retard d'enrôlement, le Fédéral ne pourra pas ristourner aux Communes la totalité des montants prévisibles, phénomène qui d'ailleurs apparaît depuis 3 ans et qui semble s'accroître au fil du temps.

De plus, la réforme fiscale fédérale votée en novembre dernier (le tax shift) aura déjà en 2016 un impact négatif sur le rendement de cet additionnel. L'impact sera d'ailleurs de plus en plus important durant les années qui suivent et, cela le Fédéral sait nous l'expliquer. Dès lors le montant que nous inscrivons dans ce projet de budget à savoir 5.225.237 € est inférieur à celui inscrit au budget initial de 2015.

La dotation du Fonds de Communes qui en début de réforme évoluait d'année en année de manière logique (augmentation de 250.000€ par an) a tendance à fléchir. Ainsi le montant qui nous est attribué reste sensiblement équivalent à celui inscrit au budget initial 2012 (je dis bien 2012). Il est estimé à 7.063.541 €.

De plus, dans le même registre, le complément régional (issu du Plan Marshall) qui nous a été communiqué au moment de la finalisation du budget a été réduit d'environ 30.000€ par rapport au montant précédent.

Le rendement sur l'additionnel au précompte immobilier évolue peu, mais soyons heureux, il évolue positivement. Il est estimé à 3.365.205 € (pour 3.273.547 € en 2015).

Les recettes de dettes diminueront d'environ 46.000€ par rapport à 2015. Dans le climat économique que nous connaissons, caractérisé par un taux obligataire linéaire faible (taux OLO), représentatif de la faible inflation actuelle et d'une croissance modérée avec un taux historiquement bas, les dividendes générés par nos Intercommunales (secteur de la distribution du gaz et de l'électricité, IDEA) verront un rendement en décroissance. Si l'Intercommunale IPFH modérera ce manque à gagner, nos recettes de dettes seront néanmoins en baisse.

Enfin, nos recettes imputables à la fiscalité locale ne seront pas en augmentation pour cette prochaine année, la volonté du Collège n'étant pas de relever les taxes pouvant affecter outre mesure le portefeuille du citoyen.

Par rapport au Plan de Gestion défini à l'horizon 2019 et approuvé par le CRAC, nos recettes prévisionnelles globales pour 2016 sont inférieures de 500.000 € par rapport à la balise définie.

Alors quid des dépenses?

Si notre budget vous est présenté avec un boni à l'exercice propre, c'est parce nous avons concentré nos efforts pour maîtriser les dépenses mais aussi pour les compresser au mieux afin de compenser le recul de nos recettes. Mais tous les secteurs relatifs aux dépenses ne sont pas tous maîtrisables. Une Commune est aussi tributaire de paramètres extérieurs contraignants qui l'astreignent à assumer financièrement des engagements. Elle se doit aussi de fonctionner de manière efficace pour servir nos concitoyens dans les meilleures conditions.

C'est néanmoins au niveau des domaines où elle possède une parfaite autonomie que des efforts financiers (de nouveaux efforts) ont été consentis et ce, sans devoir altérer l'efficacité des services communaux.

Les dépenses de personnel pour le budget 2016 sont estimées à 8.968.620 € et restent inférieure de 1,87% par rapport au budget 2015. Ceci nous permet de respecter à la fois les balises arrêtées par la circulaire budgétaire 2016 et le Plan de Gestion auquel nous sommes tenus (plafond de 9.022.568 €).

En regard de la diminution des crédits par rapport à 2015, cette situation n'entraîne toutefois aucune perte d'emploi.

La mise en œuvre du Pacte pour une Fonction Publique Locale, Solide et Solidaire auquel nous sommes liés est respectée ainsi que nos accords syndicaux nous engageant tous deux à remplacer les départs naturels autant du point de vue statutaire que contractuel. En 2016, nous observerons 6 départs à la pension pour 8 recrutements (dont 2 entièrement subsidiés) et 4 nominations. Ces 4 nominations nous permettent de respecter le plan de nominations négocié au sein du protocole d'accord 2014-2017.

Grâce à cette politique maintenue au fil des ans, aucune cotisation de responsabilisation ne doit être envisagée. Par ailleurs, le taux de base de la cotisation de solidarité pensions annoncé à 41,5% par la circulaire budgétaire 2016, a bien été réduit à 38% suite à l'annonce officielle du Ministre des Pensions concernant une réduction du taux de base de la cotisation de pension du personnel nommé à titre définitif.

Aussi compte tenu des prévisions d'inflation du Bureau Fédéral du Plan de juin 2015, aucune indexation ne doit être prévue pour le budget 2016.

Enfin, l'ensemble des coûts relatifs aux évolutions de carrières et aux formations du personnel de l'Administration ont bien été intégrés au sein de l'enveloppe 2016.

Les dépenses de fonctionnement par rapport à 2015 stagnent. Un effort important a été demandé aux services afin de limiter les achats de consommables. Ceci dit, la compression de ces dépenses a des limites qui nous paraissent atteintes. Avec un montant global de 3.037.003€, les dépenses sont conformes aux directives de la circulaire budgétaire et aux balises édictées par le CRAC.

En ce qui concerne les dépenses de transfert, les plus importantes du budget (au total:9.316.206 € y sont réservés), je m'attarderai à ce niveau sur 5 d'entre-elles, celles pour lesquelles des changements significatifs sont intervenus par rapport à l'an dernier ou parce que des explications méritent d'être apportées :

La Zone de Secours:

Nous sommes passés au 1er janvier 2015 du service d'incendie à une Zone de Secours rassemblant un plus grand nombre de Communes impliquant la gestion d'un territoire plus vaste. Les montants relatifs aux dotations des Communes affiliées ont été revus et ont suscité de nombreux débats. A l'heure où nous avons clôturé le projet de budget, nous avons intégré le montant de la dotation, alors officiel et qui nous a été communiqué par le Cabinet du Gouverneur. Celui-ci s'élève à 1.168.294€. Même si, ce soir le conseil communal décide d'adhérer à une autre formule de répartition, la Tutelle nous a confirmé de maintenir ce montant et de le modifier si nécessaire lors de la prochaine MB.

La Zone de Police :

Conformément à la circulaire budgétaire, aucune augmentation n'est à prévoir par rapport à 2015. Ainsi 2.589.164 € ont été budgétés pour 2016. Il s'agit d'une prévision dans l'attente de l'arrêt définitif du budget 2016 de la ZP.

Le CPAS:

Inutile de revenir sur l'excellente présentation de son Président qui a fait l'unanimité en décembre dernier. Nous sommes tous convaincus de l'utilité et de l'efficacité d'une telle institution, confrontée à des demandes sans cesse croissantes imputables aux difficultés socio-économiques qui caractérisent notre région.

La Commune a relevé de 2 % sa dotation initiale de 2015. Ceci correspond aussi à une augmentation de sa dotation d'environ 400.000€ si on compare ce montant par rapport à la dotation 2015 ajustée après la modification budgétaire qui a eu lieu en juin dernier.

C'est dans ce contexte que nous confirmons notre volonté de soutenir comme il se doit l'action tant importante du CPAS et de garantir les initiatives qu'il développe.

IDEA - HYGEA (collecte des immondices):

Comme vous le savez, il s'agit d'une dépense de transfert qui par un processus de vase communicant, émane de l'application d'une taxe levée en fonction de la loi sur le Coût Vérité. A ce niveau, le coût vérité budgétaire est estimé à 106%.

Le Syndicat d'Initiative:

En réponse aux interrogations qui ont animé le débat relatif à la pérennisation de la manifestation « sorcières et bobottes » organisée dans le cadre de Mons 2015, il est prévu de verser une dotation exceptionnelle supplémentaire de 30.000 € durant ces 3 prochains exercices et qui alimentera un fonds de réserve créé au sein du SI pour pouvoir, en 2018, la réitérer avec les mêmes fastes et le même rayonnement. En mai 2016 et 2017, des manifestations, plus modestes, seront organisées en rappelant le thème abordé.

Enfin quelques mots sur les dépenses de dettes :

en fait, le budget communal possède, me semble-t-il, une particularité majeure. Avec les moyens financiers que la Commune pourra escompter en 2016, avec les carences devenues récurrentes de moyens financiers auxquelles elle est sujette depuis 2012 et, je m'en expliquerai plus tard, elle parviendra à maintenir tous les services à la population et à conserver tout son personnel; et ceci, à l'heure où bon nombre de Communes wallonnes (et Provinces) rationalisent et mettent en œuvre des plans de restructuration.

Certains diront que le budget ne renferme aucun projet créatif et qu'il est sans consistance. C'est inexact, car l'année 2016 verra la mise en place de plusieurs projets importants qui concernent le domaine de la rénovation et l'aménagement du territoire.

Si durant la 1^{ère} moitié de la mandature, la Majorité a inscrit de manière modérée, mais volontaire, des projets à l'extraordinaire, c'est parce qu'elle s'est engagée à réduire sa charge de dettes. Celle-ci était, à l'évidence, trop élevée. Actuellement, en respectant les balises imposées par le CRAC, la Commune peut s'autoriser à prévoir des investissements plus conséquents.

C'est pourquoi, le budget à l'extraordinaire prévoit pour un peu plus de 4.800.000 € d'investissements nouveaux.

Parmi les principaux, citons celui qui concerne le domaine de la Rénovation Urbaine. Il s'agit de l'inscription du projet correspondant à l'aménagement du quartier de l'église estimé à 1.840.000 € et, qui constituera une continuité de la rénovation du centre de Frameries.

Au niveau de la rénovation des voiries, trois projets importants sont également inscrits :

1. l'aménagement des rues Brasseurs et Fourche à La Bouverie (380.000 €)
2. l'aménagement et la rénovation de la rue du Culot à Eugies (430.000 €)
3. des travaux pour la rénovation de la rue de la Montagne (842.000 €)
4. sans oublier des travaux d'entretien extraordinaires des trottoirs (100.000 €)

Nous marquons aussi notre volonté d'entamer la réfection du site sportif de la rue des Dames. Après la création d'un terrain synthétique à la cité Pierard, notre souhait est de rénover les installations du RSB Frameries. Des honoraires à hauteur de 20.000 € sont inscrits à cet effet.

A d'autres niveaux, des montants sont provisionnés pour des projets moins importants certes, mais oh combien utiles.

Il s'agit en autres de:

- la mise en conformité de la détection incendie à l'école de la Libération (40.000 €),
- l'acquisition d'une hydrocureuse ((110.000 €) qui permettra aux services d'intervenir à la demande lorsqu'un égout ou un avaloir est bouché,
- le remplacement de taques d'égouts à la rue du Centre à Eugies (33.000 €),
- l'installation de caméras de surveillance à la gare (14.000 €)
- l'aménagement des vespasiennes au parc communal (15.000 €)
- l'acquisition d'un terrain rue des champs et surtout des terrains intérieurs de la ZIP à La Bouverie (130.000 €) dont le schéma directeur a été établi par notre architecte conseil.

Enfin, notre intention est aussi de racheter l'ancien restaurant «La Dégustation». Une provision de 315.000 € est inscrite dans ce but. Le rachat de ce bâtiment par la Commune constitue une étape essentielle qui permettra de finaliser la rénovation complète de la Grand Place de Frameries.

Si je vous ai parlé de l'exercice propre du budget 2016 en notifiant qu'il génère un boni, malgré les difficultés financières auxquelles nous sommes confrontés, je me permettrai de faire un court commentaire sur l'évolution du boni cumulé. La note de Déclaration de Politique Générale a été fortement axée sur ce sujet.

Son objectif est notamment d'insister sur le fait que la dérive globale (cf boni cumulé) qui affecte, depuis plusieurs années, les finances communales et qui apparaît comme alarmante, puisqu'en 2012, nous terminions la mandature avec un bas de laine de l'ordre de 4.500.000 € et qu'en 4 ans, celui-ci a littéralement fondu pour atteindre un montant de 1.075.000 €. Ce résultat n'est certainement pas imputable à un manque de rigueur au niveau de la gestion financière communale. Tous les chiffres l'attestent et ils vous sont communiqués au travers de différents tableaux. L'origine émane surtout et uniquement de nos rentrées financières.

Si jusqu'en 2012, l'évolution des rendements issus des additionnelles restaient conformes à la logique attendue, les montants constatés depuis lors ont suivi une tournure totalement anormale.

En 2013, sur le montant escompté au niveau de l'additionnel au PI, le Fédéral nous prévient en fin d'exercice que celui-ci sera rabaissé de 850.000€ et ce, sans émettre la moindre explication.

En novembre 2014, cette même Tutelle Fédérale nous communique, toujours aussi laconiquement, qu'on retirera de la somme prévisionnelle de l'additionnelle à l'IPP l'équivalent de 1.200.000 €. Et de plus, cette même grande Institution Fédérale vient de nous informer qu'une réduction de 591.000€ sera opérée pour l'exercice 2015.

Enfin, cerise sur le gâteau, la Tutelle Wallonne, dans le courant du dernier trimestre 2015, revoit la dotation du Fonds des Communes et réduit celle de Frameries de 194.000 €.

Tous ces éléments extérieurs, cumulatifs contribuent très fortement à fragiliser les finances communales (ici je mets l'accent sur toutes les Communes car il s'agit à mon sens d'un phénomène général).

Les retards d'enrôlement invoqués par le Fédéral qui semblent s'accroître, tout comme l'impact prochain du tax shift laissent augurer pour l'ensemble des Communes un avenir particulièrement difficile.

Certes, et restons honnêtes, en ce qui nous concerne, le paiement de la dernière dotation du service incendie cumulé au premier paiement de la première dotation de la Zone de Secours a aussi aggravé le contexte financier. Mais cette opération «one shot» était prévisible. Pour ce qui est du reste, je me pose toujours des questions.

En conclusion et, je vais sans doute me répéter par rapport à ce que j'ai dit l'an dernier, Mr le Bourgmestre ff., Mesdames et Messieurs, appréhender un exercice budgétaire tel que celui-ci impose d'y consacrer beaucoup de temps et d'énergie.

Le Collège s'y est penché depuis le mois de septembre, Les marges de manœuvre actuellement disponibles étant singulièrement réduites, les estimations doivent être précises et les options financières plus élaborées. Ce soir, nous vous présentons un budget à l'exercice propre qui tant bien que mal consolide le boni cumulé amoindri sur ses exercices antérieurs, certes rigoureux, corrigé, réévalué chaque semaine car les données extérieures émanant surtout des Tutelles nous ont été transmises tardivement et nous ont surtout obligé à revoir nos prévisions.

Malgré la baisse continue des recettes mais parce que nous arrivons à maîtriser les dépenses, nous sommes en mesure de prévoir un budget à l'exercice propre en boni en y intégrant plusieurs projets d'envergure. Ce budget, nous le considérons néanmoins comme raisonnable car il met l'accent sur l'essentiel de l'activité communale avec la modestie que la période austère que nous connaissons nous indique. Tout cela a induit un investissement important en termes de ressources humaines. Je tiens donc, au nom du Collège, à remercier l'équipe administrative qui nous a accompagné tout au long du travail qui trouve son aboutissement ce soir ».

M.P.GIANGRECO, au nom du Groupe CDH, remercie MM.le Directeur Général et Financier pour les éléments de réponse apportés lors de la Commission des Finances.

Il remercie les équipes pour le travail effectué à la préparation des documents qui ont été mis à disposition et à la disponibilité dont ils ont fait preuve en répondant aux diverses questions soulevées.

Comme M.P.BOUVIEZ vient de l'évoquer dans sa présentation, la Commune est dépendante des recettes de transfert et, notamment, de la recette des additionnels à l'IPP, de la recette des additionnels au précompte immobilier et de la subvention issue du Fonds des Communes.

A la lecture des montants réellement reçus en 2015 pour ces trois postes qui représentent près de 65 % des recettes de la Commune, on constate effectivement une différence importante des montants réellement reçus en 2015 pour ceux-ci par rapport aux prévisions budgétaires.

Frameries n'est hélas pas, la seule Commune à faire le constat ; toutes les Communes se plaignent de cette situation et cela fait des années que celle-ci est dénoncée auprès du Fédéral.

Dans ce contexte, il est important qu'ensemble, tous partis confondus, activions tous nos relais à tous les niveaux de pouvoir afin de soutenir la demande des représentants communaux pour que les Communes perçoivent des avances régulières tout au long de l'exercice quel que soit le rythme d'enrôlement par le Fédéral. Il est effectivement nécessaire qu'une mobilisation se confirme afin que les additionnels sur base en outre d'éléments transparents. Comment explique-t-on par exemple la différence des montants réellement reçus en 2015 en matière d'additionnels au précompte immobilier ? 91.658 € en moins par rapport à 2014 !

Si on ajoute à cette situation les charges que doivent supporter les Communes suite aux modifications de législation réglementaires apportées par le Gouvernement Fédéral en matière d'allocation de chômage et d'insertion, il est effectivement très difficile pour les Communes de maîtriser leur budget.

D'autant plus que le Gouvernement Fédéral vient d'ajouter une incertitude complémentaire par le biais des Tax-Schift qui consiste à diminuer l'impôt sur le travail, ce qui implique une baisse des recettes pour l'Etat Fédéral et donc, pour les Communes belges puisque le Fédéral rétrocède l'IPP via les centimes additionnels, partie de l'impôt sur les personnes physiques. Les nouvelles mesures qui découlent du Tax-Schift augmentent encore l'incertitude sur le montant des recettes communales – Merci donc à la Suédoise. Le Fédéral doit compenser le manque de recette que cette mesure génère. Deux propositions ont été évoquées par M.A.ANTOINE, Président du Parlement Wallon et CDH :

- diminuer les cotisations patronales du personnel communal et étendre le taux de TVA à 6 % aux travaux de voiries ce qui allégerait ainsi la facture des Communes. Il va, par ailleurs, déposer une résolution dans ce sens.

Le budget 2016 qui est présenté ce soir s'inscrit dans la continuité de celui qui avait été présenté en 2015 et, à la lecture plus fouillée des articles, on constate deux éléments positifs :

- le maintien du volume de l'emploi
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il faut saluer au passage pour ce poste les efforts effectués par le personnel communal. Par contre, on constate également qu'il n'y a pas de grandes et réelles nouvelles politiques au profit des citoyens.

Les résultats annoncés (boni de 314.287 €) et le boni cumulé qui se réduit dangereusement pour passer de 4 667 573 € 2012 à 1 075 915 € en 2016 sont très inquiétants.

D'autant plus inquiétant que ce budget qui a été fait en recherchant absolument un équilibre peut être déséquilibré à tout moment. Il ne prendra que deux exemples pour illustrer son propos.

On a inscrit une contribution à la Zone de Police et à la Zone de Secours au budget 2016 :

- 2 589 164 € pour la Zone de Police alors qu'au Conseil de Police le montant voté est de 2 729 000 € d'où une différence de transfert sous évaluée de 139 836 € - réclamés par ailleurs par le Gouverneur de la Province.
- pour la Zone de Secours, on a inscrit 1 168 294, 50 € alors que l'on votera au point suivant de l'ordre du jour de cette séance, une contribution vers la Zone de Secours de 1 297 524 € donc, une différence de dépense de transfert sous évaluée à nouveau d'un montant de 129 230 €.

En faisant l'addition de ces deux montants on constate déjà que le boni de 314 287 € est réduit à 45 221 € sans compter les autres ajustements éventuels qui pourraient s'ajouter en cours d'exercice.

Autre constat qui est interpellant :

à la lecture du budget c'est aussi l'augmentation importante de la subvention au Syndicat d'Initiative en vue de l'organisation d'une manifestation de grande ampleur en 2018. Dotation en fait de 30 000 € qui devra servir à constituer un fonds de réserve au niveau du Syndicat d'Initiative pour l'organisation de cet évènement. En Commission, il a été dit que cette manifestation aura une portée culturelle. Le CDH est évidemment favorable au développement culturel mais il propose dès lors que cette dotation soit versée au Centre Culturel. Cela se justifie d'autant plus qu'il n'existe, à ce jour, aucun contrat de gestion pourtant obligatoire depuis de nombreuses années entre la Commune et le Syndicat d'Initiative.

Ce soir, le Groupe CDH pose dès lors la question visant à savoir s'il est opportun de constituer un fonds de réserve par l'intermédiaire d'une organisation paracommunale en sachant que la Commune pourrait, elle-même, constituer cette réserve.

Pour ce qui concerne l'extraordinaire, le CDH formule une remarque concernant le montant de 315 000 € inscrits au budget pour l'achat du bâtiment « Restaurant la Dégustation ». La Commune maintient la vente du bâtiment « La Paloma » à 130 000 €. Il est dès lors difficile de percevoir très bien la cohérence de ces deux opérations. De deux choses l'une, soit la Commune attend que l'achat du restaurant La Dégustation soit concrétisé pour ensuite avoir deux bâtiments juxtaposés à valoriser et donc, elle ne vend pas le bâtiment « La Paloma » ou alors, elle n'achète pas le restaurant La Dégustation. Quelle est donc la stratégie immobilière pour cette opération ?

En conclusion, vu les incertitudes relevées qui entourent ce budget communal 2016, le Groupe CDH vote contre celui-ci car le résultat annoncé en boni de 314 287 € semble d'ores et déjà fortement compromis.

Il remercie l'Assemblée pour l'attention réservée à son intervention.

M.R.WASELYNCK remercie l'équipe administrative pour le travail réalisé. Beaucoup de choses, de précisions ont été apportées et non des moindres. Néanmoins, il se déclare particulièrement interpellé par la dotation octroyée au Syndicat d'Initiative durant les trois exercices à venir ainsi que par le projet d'acquisition du restaurant « La Dégustation ». De plus, les chiffres annoncés quant à la Zone de Police et la Zone de Secours ne lui semble pas de bonne augure. Néanmoins, il votera positivement le budget communal 2016.

M.DISABATO remercie M.P.BOUVIEZ pour son exposé. Il ajoute que ce qui s'est dit ce soir permet une meilleure vision du budget 2016. Il regrette que les priorités n'apparaissent pas clairement dans la note de Politique Générale. Il souligne qu'au CPAS, le RIS est en hausse depuis deux ans. L'instauration du Tax Shift génère un impact important pour la Commune. La fiscalité est déjà importante à Frameries et il ne faudrait pas qu'elle soit revue à la hausse. Point positif, les chiffres de population scolaire sont en hausse. Le budget est géré avec des moyens mais il regrette qu'on ne voit pas très bien ce qu'il en est précisément. Le budget, le plan de gestion sont « mous – plats et surtout, plein d'inquiétudes » ; rien n'est clair en matière de priorités. Il s'est réellement « ennuyé » en lisant le budget. Le boni fond à une vitesse folle, c'est inquiétant. Il définit le budget 2016 comme « ennuyeux » et la note de Politique Générale annonce quelques effets qui restent vains. Où en est l'Épicentre ? A ce jour, rien ne se matérialise. En matière de logements, qu'a réalisé l' AIS ? Qu'est-ce qui a été envisagé à ce niveau. On peut juste se réjouir du nombre de logements inoccupés qui est en sensible diminution.

Où en est la « Maison de la Jeunesse » ? Le projet d'aires de jeux ? Rien n'existe ! Le côté « Culturel » et plus spécialement le bibliobus ? Est-il utilisé ? Si oui, comment ?

L'aspect propreté publique : bon nombre d'actions étaient prévues mais n'a rien vu de concret. Où en est-on en ce qui concerne les sanctions en matière de dépôts sauvages ? Aucune priorité n'est réservée à ces actes d'incivilité alors qu'à un moment donné des mesures devraient être prises.

La sécurité est, à son sens, mise en péril. Quand on lit les montants énormes octroyés on est en droit de se poser légitimement des questions. On ne voit plus un agent de police dans la rue, dans les quartiers. Pour le PCSR, aucune réponse n'est obtenue ? En ce qui concerne la mobilité, des quartiers sont toujours aussi mal desservis. Quant au PCDR, on ne voit toujours pas où on en est réellement ! Tout est au point « mort ».

La situation de la télévision locale « Télé MB » est très grave et c'est très inquiétant. Il ne faut pas oublier qu'une dotation par habitant est octroyée à la société. Il faut voir clair sur les responsabilités des personnes incriminées. On ne

peut pas couvrir des erreurs de gestion. Il faut savoir ce qui est advenu des fonds octroyés.

M.P.BOUVIEZ rejoint quelques éléments soulevés par M.P.GIANGRECO ; on ne peut d'ailleurs dire le contraire. Le budget a été conçu sur base d'éléments connus. Toutefois, le budget de la Zone de Police n'est pas, lui, arrêté.

Pour le Syndicat d'Initiative, celui-ci, au-delà de Mons 2015, perpétuera l'image de Frameries. Tout en sachant que le Centre Culturel pourrait avoir une partie de l'organisation.

En ce qui concerne le restaurant « La Dégustation », seule une « intention » a été déposée et ce, sans aucune certitude.

M.P.GIANGRECO fait remarquer qu'il ne s'agit déjà plus du même débat qui s'est tenu lors de la Commission.

M.le Bourgmestre ff. rappelle que dans le cadre des manifestations MONS 2015 qui se sont déroulées, le Centre Culturel et le Syndicat d'Initiative ont travaillé ensemble. De plus, dès 2010, on avait pris les devants sans réellement savoir ce qu'il en serait. Aujourd'hui, dans le cadre de la poursuite de 2015, les fêtes de l'Ascension à Frameries ont repris forme. En 2016 et 2017, le Syndicat d'Initiative et le Centre Culturel travailleront ensemble avec le même but : la continuité. Les fonds versés le sont dans la plus grande confiance. Il ajoute que des provisionnements de ce type existent depuis près de 20 ans et ce, à divers niveaux sans jamais avoir rencontré le moindre problème.

On entend M.M.DISABATO dénoncer que rien ne se fait, ne se réalise ...que dire ? que répondre à de tels propos ? La critique est facile mais le procédé utilisé par l'intéressé n'est pas correct.

Des choses sont mises en place et ce n'est certes pas faute de démarches à tous les niveaux.

En matière de propreté publique, des actions sont menées et annoncées par le biais du Journal Communal ; les services techniques communaux se chargent à longueur de semaines, de mois de ramassages divers. Des équipes tournent non stop dans l'entité à l'affût du moindre déchet. Quant aux sanctions en matière de dépôts sauvages, la Commune attend toujours impatiemment le Règlement de Police adapté. Un projet vient d'être reçu et dès lors, il faut arrêter de dénoncer tout et n'importe quoi à tous vents.

Mme C.FONCK rappelle que ces demandes budgétaires de la Police ont été validées par la Zone de Police. Pour la sécurité, elle appelle à la raison en ce qui concerne la Zone de Police et la Zone de Secours ; à ce stade, c'est carrément de l'irresponsabilité. Il y a bien eu des négociations avec M.le Gouverneur de la Province de Hainaut mais il y avait un désaccord entre les Bourgmestres au niveau des chiffres annoncés. Raison pour laquelle, il a dû trancher. Pour la Zone de Secours, octroyer un budget inférieur à ce qui avait été décidé est totalement irresponsable.

Ne pas donner les moyens suffisants pour le bon fonctionnement est très grave et les citoyens sont eux aussi concernés. La Zone de Police, quant à elle, est victime d'une concertation qui a eu lieu de manière unilatérale et dès lors, on ne lui accorde pas les moyens suffisants. L'enjeu en matière de sécurité est un élément majeur. La majorité n'a pas respecté les montants acceptés et validés pour les Zones en question, y compris par les Bourgmestres de Frameries. Elle appelle l'ensemble du Collège Communal à la plus grande prudence à ce propos et à revenir sur sa décision afin d'octroyer les moyens financiers suffisants à la Zone de Police et à la Zone de Secours.

Les dépôts d'immondices ne sont pas moins importants qu'auparavant. Quelles mesures seront prises à ce niveau ? Des sanctions administratives auraient pu être mises en place depuis trois ans ; sans cela, on ne parviendra pas à contrer les actes d'incivilité rencontrés.

A un tout autre niveau, on peut se réjouir de l'enjeu économique et plus particulièrement en ce qui concerne la remise au travail de personnes par le biais du CPAS.

Elle ajoute une demande déjà formulée qui visait les commerces, les commerçants et ce, vu le manque de magasin dans le Centre-Ville ; bon nombre d'entre eux quittent Frameries. Elle précise qu'en période de fêtes de fin d'année, lors d'une séance du Conseil, elle était intervenue à propos du Centre de La Bouverie dont les rues n'étaient pas décorées comme à Frameries.

Niveau acquisition, elle relève que la Commune n'est pas une agence immobilière en faisant référence aux intentions d'acquérir le restaurant La Dégustation. D'autres enjeux méritent une attention toute particulière. Ce projet d'acquisition d'un restaurant n'est pas acceptable.

Quant à Télé MB, elle souhaite entendre de vive voix les engagements qui ont été pris ; elle réclame de la transparence.

M.J-M.DUPONT partage à 100 % l'analyse de M.P.GIANGRECO quant à la situation particulière de la Commune. On assiste bel et bien à une déloyauté absolue du Fédéral à l'égard des Communes et des Provinces. Le tax-Schift en est la preuve. L'impact est clairement annoncé, de but en blanc, entre 2016 et 2021.

Le budget 2016 était prêt en décembre dernier ; les chiffres de l'IPP annoncés pour 2015 fin novembre ont retardé la présentation. Tout n'a pas pu être réalisé, c'est vrai mais de là à dire qu'on ne voit pas l'avenir dans le budget n'est pas vrai. Il existe des décalages dans le temps mais, il faut voir les prospectives à prendre en compte par rapport aux dossiers et à l'avenir.

Le Syndicat d'Initiative reçoit des dotations de la Commune. Un engagement a été pris pour rendre à Frameries la fête de l'Ascension dès 2015. Il existait une réelle demande à ce propos. La procession a d'ailleurs repris et elle évolue très positivement. Le Centre Culturel est tout aussi associé à la Commune que le Syndicat d'Initiative.

M.M. DISABATO déclare ouvertement s'être réellement ennuyé en lisant le budget communal 2016 et il appelle à toute une série de projets qui apparaissaient auparavant.

Le développement socio-économique a été fustigé suite à la situation économique très défavorable mais, on n'y peut rien. A Frameries, le logement se limite à l' AIS mais il ne fonctionne pas bien, c'est vrai aussi. Une dynamique a néanmoins fait ses preuves ; des projets sont nés, d'autres sont en cours de l'être. Frameries a mené à bien de grands et beaux projets de logements et ce, pour toutes les catégories de la population. Une réelle politique du logement existe bien ; les Communes voisines sont même envieuses. On répond aux demandes, aux besoins des personnes et on assure le développement local ce qui, pour l'économie locale est bénéfique.

Quant à la jeunesse, elle n'est pas laissée pour compte ! Frameries a été Commune Pilote en créant « Espace-Jeunes » voici de nombreuses années. Aujourd'hui, le Plan de Cohésion Social est axé sur le soutien et les activités des jeunes.

Il est vrai que le PCDR est quelque peu en retard ; néanmoins, très bientôt on reviendra devant le Conseil à ce propos.

Quant à Mme C.FONCK, il faut lui reconnaître un grand talent mais c'est juste le jeu de la politique. L'entendre parler d'irresponsabilités en matière de Zones de Police et de Secours est interpellant.

Aucune négociation n'a eu lieu avec le Gouverneur de la Province de Hainaut ; des discussions se sont tenues. Néanmoins, parvenir à mettre d'accord 28 Communes tient de l'impossible. Sans accord entre elles, le Gouverneur était le seul habilité à pouvoir trancher. Dénoncer que Frameries joue avec la sécurité des citoyens est faux. Des choses ont été faites, réalisées sur base d'impératifs légaux. Aujourd'hui, on reprend en mains un pilotage administratif et, encore une fois, tous les éléments en mains, on sera en mesure d'en rediscuter.

Le budget de la Zone de Police est établi sur base majoritairement des recrutements. A ce niveau, une grave carence existe, est constatée. Dès lors, le budget n'est donc pas rencontré comme il le devrait.

La mal propreté est un réel problème connu. Frameries mène des actions depuis plusieurs années à ce sujet et, il ne faut donc pas stigmatiser tout et n'importe quoi. Les services communaux y travaillent depuis plusieurs mandatures afin de contrer cette fâcheuse tendance ; M.Ph.DEBASIEUX lors de son échevinat est là pour le confirmer ; ce domaine était d'ailleurs un de ses chevaux de bataille.

Dans ce contexte, le Ministre DI ANTONIO examine, analyse le projet d'extension du parc à containers qui date de 2011 ; s'il aboutit, il s'agira d'un service supplémentaire à la population très important.

Malgré toutes les difficultés que chacun reconnaît ici, il faut souligner le fait que Frameries ne touche pas à l'emploi. Une politique sociale est reconnue et saluée. A Frameries, l'action sociale est un élément dynamique, volontaire.

De plus, Frameries ne bouge pas à la fiscalité et elle garde l'équilibre sur beaucoup de points. Des moyens colossaux ont été dégagés pour la politique sociale avec un budget au CPAS plus important que celui de la Commune !

Actuellement, la Rénovation Urbaine porte sur un projet très important au niveau de l'Eglise Ste Waudru ; le quartier sera totalement rénové et ce, dans le prolongement des travaux réalisés dans le Centre-Ville. De plus, les opérations immobilières de ces 25 dernières années ont permis par la suite de faire aboutir la Rénovation Urbaine.

En résumé, Frameries garde une ambition forte et marque sa volonté de se projeter dans l'avenir en matière de développement.

Mme Fl.van HOUT ajoute que le Tax Schiff a pour but principal d'aider les citoyens en leur offrant un retour au pouvoir d'achat. L'enjeu au niveau communal s'est de ne pas se reporter sur la fiscalité. Des engagements futurs au niveau scolaire auront lieu. Les intentions sont de créer de nouveaux services afin de répondre aux attentes, aux demandes des citoyens. Des activités sont développées au sein des écoles.

En matière de commerces et illuminations de fin d'année, ce ne sont pas quelques loupiotes qui arrangeront les choses. L'ADL a développé un plan et des actions ont été mises en place d'année en année. Par ailleurs, ce dossier sera soumis à un prochain Conseil Communal.

L'Epicentre voit de nouveaux dossiers rentrer à l'Administration bien qu'à ce jour, seules deux cellules sont encore disponibles. Après 5 ans d'occupation, à la sortie de la maternité commerciale, il faut bien être au courant et conscient qu'une aide sera apportée afin que le commerçant s'installe à Frameries. Tout est mis en œuvre pour faire vivre l'Epicentre ; des activités ont lieu afin de le mettre en valeur, de le faire connaître, le faire découvrir. Le dernier projet en date qui se clôturera d'ailleurs ce 31/01/2016 est de donner la parole aux citoyens via une enquête citoyenne axée sur le bâtiment, la Grand Rue, etc...

On avait aussi imaginé des actions « déco » ; des cellules vides pouvaient être décorées aux frais de l'ADL. Interrogée à ce propos, la firme LIXON a laissé une porte « ouverte » en annonçant un éventuel accord à condition que les décorations soient ôtées par les services communaux ou de l'ADL lors de l'acquisition desdites cellules. L'Administration ayant injecté de l'argent public dans l'Epicentre qui appartient en partie au privé n'a pas poursuivi les investigations. Tout est fait au niveau communal pour donner une image positive du site mais on ne peut pas faire plus.

Mme C.FONCK souligne qu'en matière de propreté publique, les sacs mauves présentent une grande fragilité et l'ouverture est plus petite que les précédents sacs. Il y a donc lieu d'avoir un contact avec l'Intercommunale à ce propos.

Elle revient sur les illuminations du centre de La Bouverie et dénonce qu'il n'est pas normal que Frameries Centre soit amplement illuminé alors que La Bouverie ne bénéficie que des moindres illuminations.

Pour le budget de la Zone de Police, il était normal que si une décision avait été prise, que la somme, le montant ad hoc soit inscrit au budget. Quant au manque de personnel constaté, on pourrait lancer une procédure en collaboration avec les services du Forem.

M.le Bourgmestre ff. rappelle qu'en ce qui concerne la Zone de Police, personne n'était d'accord par rapport à la circulaire. Pour les engagements, il faut savoir que les diplômés qui sortent de l'Académie de Police ne choisissent pas la Zone Boraine.

La problématique des sacs mauves est connue et a été signalée à l'Intercommunale HYGEA ; celle-ci a reconnu les faits et a contacté le fournisseur qui n'a pas respecté totalement le cahier spécial des charges.

M.Ph.DEBASIEUX remercie M.J-M.DUPONT d'avoir relevé que c'est sous son impulsion voici quelques années que la malpropreté a évolué positivement. Il relève notamment qu'à ce propos, dans le rapport sur l'Administration présenté ce soir, aucune ligne à ce sujet n'apparaît, aucune statistique non plus. Un nouveau manquement est donc constaté au niveau de ce document. Il en est de même pour l' AIS où seule une demie page fait apparaître quelques informations sommaires.

M.M.DISABATO dénonce le fait que l'an dernier, M.J-M.DUPONT s'était engagé à apporter des éléments concrets de réponse concernant l'Epicentre dans les 2 à 3 mois. Pour rappel, un an s'est écoulé et rien n'a été entendu à ce sujet.

Quant aux Zones de Police et de Secours, il est mal venu de faire des comparaisons avec St Ghislain ; c'est de la dichotomie pure et simple. Les recrutements sont incontournables mais il y a d'autres solutions en matière de sécurité ; les habitants ont le sentiment de ne pas être entendus. Il y a urgence de mettre plus de moyens à disposition.

M.le Bourgmestre ff. clôture les débats et annonce le vote du budget communal 2016.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

- par 17 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A. CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V. RUSSO, J-M.DUPONT, I.DUPONT, R. WASELYNCK, A. MALOU, E.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

- par 8 voix "Contre", à savoir :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ

décide :

- de voter le projet de budget communal de l'exercice 2016.

La délibération requise est adoptée.

Budget 2016 – Dotation zone de secours

Suite à un mail de Monsieur Hobé, juriste, il appert que le montant de la dotation de la zone de secours 2016 doit être revu à la hausse.

Ce mail précise que « suite à une réunion du Collège de la Zone, en présence des Bourgmestres de Colfontaine et de Boussu, il a été décidé de solliciter du Gouverneur le retrait de son arrêté fixant les dotations communales pour 2016 et ce, afin de revenir à l'accord obtenu par le Conseil de Zone le 10 novembre. »

Rappel :

- Suite à l'arrêté du Gouverneur, le montant inscrit au budget communal est de 1.168.294,50 €.
- Le montant concerné par l'accord du Conseil de Zone du 10 novembre est de 1.297.523,85 €.

D'après Mr Hobé, il est préférable que les vingt-huit conseils communaux se prononcent à nouveau avant le 31 janvier en faveur tant du montant de la dotation 2016 que du pourcentage échelonné jusqu'en 2020.

Il s'agit donc, pour les Conseils Communaux concernés de marquer leur accord sur lesdits montants et pourcentages et de communiquer leur délibération au Gouverneur ainsi qu'à la Zone au plus tard le 1er février.

Il est à noter :

- que le montant officiel est bien, au jour d'aujourd'hui, celui de l'Arrêté du Gouverneur à savoir 1.168.294,50 € (montant budgété)

- que le montant de 1.297.523,85 € ne sera officiel qu'à la condition que le Conseil de la zone reçoive et approuve toutes les décisions des Communes de la Zone
- que le budget 2016 doit être voté avec le montant de la dotation de 1.168.294,50 € et qu'il n'y a donc pas lieu de corriger le budget en séance
- que le montant de cette dotation sera ajusté par voie de modification budgétaire lorsque le Conseil de la Zone aura approuvé les décisions des Communes de la Zone

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

- par 16 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A. CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V. RUSSO, J-M.DUPONT, I.DUPONT, A. MALOU, E.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

- par 9 « Abstentions », à savoir :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK

décide :

Article 1^{er} : de marquer son accord quant au montant de la dotation communale pour 2016 fixé dans la décision du Conseil de Zone du 10 novembre 2015, lequel s'élève à 1.297.523,85 €.

Article 2 : de marquer son accord quant aux pourcentages échelonnés de 3,9619460 % pour l'année 2017, 3,6558025 % pour l'année 2018, 3,5797920 % pour l'année 2019 et 3,5068778 % pour l'année 2020, qui correspondent à la proportion relative de la dotation communale dans le total des dotations communales.

Article 3 : de prévoir la différence de la dotation 2016 lors de la prochaine modification budgétaire, si le montant de 1.297523,85 euros est validé par le Conseil de zone.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 17 décembre 2015.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté vu qu'il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre ff.,

Ph.WILPUTTE.

D.DRAUX.